



425, rue Jean Rostand
31670 Labège

FONDS DE DOTATION ELSAN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FONDS DE DOTATION ELSAN

Fondation déclarée au capital de 90 000 euros

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration du FONDS DE DOTATION ELSAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fond de dotation FONDS DE DOTATION ELSAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3 de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'exterminateur.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Labège, le 15 juin 2026

DocuSigned by:
Antoine MÉTAYER
51B7EF0B828441F...

Antoine Métayer

Associé



COMPTES ANNUELS

ASSO FONDS DE DOTATION VEDICI

**46 RUE DE LA BOETIE
PARIS 75008 FR**

DATE DE CLOTURE : 31/12/2025

SOMMAIRE

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
Règles et méthodes comptables	8
Immobilisations	12
Amortissements	14
Provisions inscrites au bilan	15
Créances	16
Dettes	17
Comptes rattachés	18
Subventions d'investissement	19
Variation des capitaux propres	19
Résultat financier	20
Résultat exceptionnel	20
Chiffre d'affaires	20
Situation fiscale	21
Autres crédits d'impôts	22
Honoraires des commissaires aux comptes	22
Engagements financiers	23
Personnel	26
Identité de la société mère consolidant les comptes sociaux.	26
Impôts sur les bénéfices	26
Filiales et participations	27
Rémunération des dirigeants	28

I. BILAN AU 31/12/2025

A. Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	0	0	0	0
Participation évaluées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	0	0	0	0
Total Actif Immobilisé (II)	0	0	0	0
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	0	0	0	0
Disponibilités	24 309	0	24 309	26 036
TOTAL Disponibilités	24 309	0	24 309	26 036
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Total Actif Circulant (III)	24 309	0	24 309	26 036
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	24 309	0	24 309	26 036

B. Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 0	90 000	90 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		0	0
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		0	0
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
TOTAL Réserves		0	0
Report à nouveau		-65 854	-63 843
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-1 244	-2 011
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		22 902	24 146
Produits des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		0	0
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	0	0
TOTAL Dettes financières		0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 407	1 891
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0	0
Dettes fiscales et sociales		0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		1 407	1 891
TOTAL Dettes d'exploitation		0	0
Produits constatés d'avance		1 407	1 891
TOTAL DETTES (IV)		1 407	1 891
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		24 309	26 036

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue: biens	-	-	-	-
services	-	-	-	-
Chiffres d'affaires nets	-	-	-	-
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subvention d'exploitation	-	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-
Total des produits d'exploitation (I)	-	-	-	-
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	-	-	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	920	1 449
Salaires et traitements	-	-	-	-
Charges sociales	-	-	-	-
Dotations d'exploitation	-	-	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant: Dotations aux provisions pour risques et charges: Dotations aux provisions	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-
Total des charges d'exploitation (II)	-	-	-	-
RESULTAT D EXPLOITATION	-	-	920	1 449
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-	(920)	(1 449)
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-	-	-
Produits financiers de participation	-	-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-	-
Autres produits et produits assimilés	-	-	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total des produits financiers (V)	-	-	-	-
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-	324	563
Différences négatives de change	-	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total des charges financières (VI)	-	-	324	563
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-	-	(324)	(563)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-	-	(1 244)	(2 011)

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	0	0
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 244	2 011
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-1 244	-2 011

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels sont arrêtés le 19 février 2026 par le président.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêt des états financiers, il n'y a pas eu d'événements postérieurs au 31/12/2025 susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la société.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06

Application du règlement ANC n° 2022 06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité applique le règlement ANC n° 2022 06 relatif à la modernisation des états financiers, lequel modifie le règlement ANC n° 2014 03 (Plan comptable général).

Ce nouveau cadre comptable a entraîné une mise à jour des règles de comptabilisation, de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

La première application du règlement constitue un changement de méthode comptable. Conformément aux dispositions transitoires prévues par l'ANC, les informations comparatives ont été retraitées lorsque cela était nécessaire afin d'assurer leur comparabilité, ou à défaut, les impacts non retraitables sont présentés et expliqués dans l'annexe.

Les principales adaptations portent notamment sur :

- la nouvelle présentation des états financiers ;
- la suppression ou réaffectation de certains postes (comptes 79 disparaissent devenant 708 refacturations, 649 remboursements charges de personnel, et 7587 indemnités d'assurance) ;
- la redéfinition du résultat exceptionnel ;
- la mise à jour des plans de comptes et modalités de classement.

L'ensemble de ces évolutions n'affecte pas la continuité d'exploitation et a été appliqué de manière rétrospective conformément au règlement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation dans le cadre du soutien financier du groupe pour les sociétés présentant une situation nette négative ou dont le résultat est déficitaire
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

3.1 IMMOBILISATIONS

3.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le fonds de commerce n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel considérant que la durée d'utilité du fonds de commerce est indéterminée. Les critères utilisés pour réaliser le test de dépréciation sont fondés sur le calcul d'une valeur d'utilité à la clôture de ce fonds à partir d'une valeur d'entreprise, multiple de l'EBITDA, corrigé du BFR et des actifs immobilisés de la société au 31/12.

Après analyse, une provision pour dépréciation a été comptabilisée lorsqu'une perte de valeur durable est constatée

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, selon le plan suivant :

Types d'immobilisations	Durée
Frais de constitution	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Droit de bail	
Fonds commercial	
Logiciels informatiques	3 ans
Constructions	15 à 50 ans
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage médical et non médical	1 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	1 à 10 ans

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

3.1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

NEANT

3.2 STOCKS

NEANT

3.3 CREANCES

NEANT

3.4 PATIENTS NON FACTURES

NEANT

3.5 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

NEANT

3.6 PROVISIONS REGLEMENTEES

NEANT

3.7 PROVISIONS POUR RISQUES

NEANT

3.8 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

NEANT

3.9 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NEANT

3.10 EVALUATION HORS TAXES

NEANT

4. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

4.1 IMMOBILISATIONS

4.1.1 Eléments constitutifs du fonds commercial

Le fonds commercial se décompose de la manière suivante :

NEANT

4.1.2 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

NEANT

4.1.2 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice (Suite)

NEANT

4.1.3 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

NEANT

4.1.4 Provision pour dépréciation des immobilisations

NEANT

4.2 PROVISIONS

Le détail des provisions par nature est le suivant:

4.2.1 Provisions pour risques et charges

NEANT

4.2.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations

NEANT

4.2.3 Provisions amortissements dérogatoires

NEANT

4.2.4 Provisions pour dépréciation des créances

NEANT

4.2.5 Provisions pour dépréciation des stocks

NEANT

4.3 CREANCES ET DETTES

NEANT

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
	Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	0	0	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an à l'origine	0	0	0	0
	Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 407	1 407	0	0
	Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts, taxes et assimilés	0	0	0	0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
	Groupe et associés	0	0	0	0
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	0	0	0	0
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	0	0	0	0
	Produits constatés d'avance	0	0	0	0
	TOTAL DES DETTES	1 407	1 407	0	0
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		0
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

4.4 COMPTES RATTACHES

Les comptes de régularisation (PAR, CAP, CCA et PCA) ne comprennent que des opérations courantes.

4.4.1 Produits à recevoir

NEANT

4.4.2 Charges à payer

Détail des charges à payer	Exercice N
Fournisseurs (FNP)	1 407
Clients	0
Charges sociales	0
Etat - charges fiscales	0
Personnel	0
Divers	0
Financier	0
TOTAUX	1 407

4.5 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le détail des subventions d'investissement à la clôture de l'exercice se présente comme suit :
NEANT

4.6 CAPITAL SOCIAL ET CAPITAUX PROPRES

NEANT

4.7 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend l'incidence des opérations suivantes :

Détail des produits et charges financiers	Exercice N	
	Charges financières	Produits financiers
Intérêts s/emprunts	0	
Intérêts s/ C/C et cash pool	0	
Intérêts bancaires et autres	324	
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	
Produits de participation		0
Revenus des prêts, autres créances et VMP		0
Escomptes obtenus		0
Gains de change et produits nets sur cessions de VMP		0
Produits financiers groupe, cash pool et divers		0
Reprises sur provisions et transferts de charges		0
TOTAUX	324	0

4.8 RESULTAT EXCEPTIONNEL

NEANT

4.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

Activité médicale hors garantie AMO / AMC : - €

Garantie AMO: - €

Garantie AMC: - €

Recettes non médicales : - €

4.10 SITUATION FISCALE

Les résultats de la société sont intégrés dans le cadre d'un régime fiscal groupe. La convention prévoit que la société conserve la charge d'impôt correspondant au montant dû en dehors de tout régime de groupe.

La situation fiscale latente en bases s'établit comme suit :

NEANT

La répartition de l'impôt sur les bénéfices se décompose ainsi:

Répartition de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	-920	81	-1 001
Résultat financier	-324	-81	-243
Résultat exceptionnel	0	0	0
Participation des salariés	0	0	0
Crédits d'impôt	0	0	0
Résultat comptable	-1 244	0	-1 244

(1 243,64)

4.12 AUTRES CREDITS D'IMPOTS

Les autres crédits d'impôt (famille, apprentissage, recherche et mécénat) sont constatés au crédit du compte Impôts sur les bénéfices et représentent un montant de: 0,00 € .

4.13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe. L'appartenance à un périmètre de consolidation dispense la société de mentionner cette information.

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS FINANCIERS (HORS CREDIT-BAIL)

NEANT

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

NEANT

Les contrats de crédits baux (612) se composent de matériel médical.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

NEANT

5.2 PERSONNEL

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL

NEANT

5.3 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES SOCIAUX

La société mère consolidant les comptes pour l'exercice 2025 est :

Dénomination sociale: ELSAN SANTE HOLDING

SIRET : 880 511 118 00031

Au capital de 394 772 443€

Siège social: 58 Bis rue La Boétie 75 008 PARIS

5.4 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est une filiale indirecte à plus de 95% de la SAS ELSAN SANTE HOLDING. A ce titre, la SAS ELSAN SANTE HOLDING est la société mère du périmètre d'intégration fiscale et se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés applicable aux résultats de l'ensemble des sociétés fiscalement intégrées.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe. Dans le cadre de cette intégration, la société a une convention d'intégration qui stipule les points suivants:

- Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale
- Les économies d'impôts réalisées par le groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère
- Les économies d'impôts réalisées par le groupe liées aux déficits sont également conservées par la société mère

6. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise : 0

NEANT

7. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à divulguer des rémunérations individuelles.